

A.1.2 ACTION EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

7

AIDE À LA RÉNOVATION DES HIPPODROMES



NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Ce dispositif a pour objectif de participer aux travaux de rénovation des hippodromes

BÉNÉFICIAIRES

Maîtres d'ouvrage :

- Sociétés des Courses
- Communes
- EPCI

CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

- dossier explicatif des travaux ou des acquisitions
- devis
- avis du CCHN

L'aide Départementale portera des projets structurants qui ont vocation à assurer le développement de l'hippodrome :

- restructuration ou amélioration de la piste
- mise aux normes de sécurité pour le public, les cavaliers et les chevaux (entrée du public, tribunes, guichets de jeux, ...)
- création de carrière
- mise en place d'un système d'arrosage de la piste

Le demandeur devra fournir un programme pluriannuel d'investissement. Sont exclus les travaux d'entretien courant.

TAUX D'INTERVENTION – CUMUL

MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

- taux 40 % du montant TTC pour les Sociétés de Courses et HT pour les Communes
- plancher de la dépense subventionnable fixé à 15 000 €
- délai de viduité de 3 ans entre chaque demande
- versement sur présentation des factures acquittées

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- Formulaire de demande dûment complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Economie et de l'Emploi
Service Agriculture et Pêche

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Néant

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENTS RURAUX

Ce dossier est à adresser à :
Monsieur Didier MARIE
Président du Département de Seine-Maritime
Hôtel du Département
DEE/SAP
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX 1

AIDES EN MATIERE D'AGRICULTURE

DEMANDE D'AIDE :

RENOVATION DES HIPPODROMES

Fiche d'aide consultable sur www.seinemaritime.net rubrique « guide des aides »

Pour tout renseignement complémentaire :
Service Agriculture et Pêche
Tel : 02.35.03.55.55 – Fax : 02.35.03.51.81
Mail : AGRICULTURE@cg76.fr

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE

NOM * :

Date de Création * :

Siège Social * :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse pour correspondance
(si différente siège social) * :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Téléphone * :

Fax :

Mail :

Composition du Bureau : (en caractères majuscules)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Président :		
Secrétaire :		
Trésorier :		
AUTRES : * *		

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Le présent imprimé dûment complété, daté et signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Présentation du projet dont le programme pluriannuel d'investissement
- Devis de **moins de 6 mois** (approuvés et signés par le bénéficiaire) + au moins un devis comparatif
- Plan de financement
- Avis technique motivé du Conseil des Chevaux de Haute Normandie
- Statuts mis à jour
- Récépissé de déclaration ou de modification à la Préfecture
- Copie du permis de construire, le cas échéant

Pour le versement de la subvention :

- Facture(s) **originale(s)** acquittée(s)

* Le Département ne peut accepter la demande que dans la mesure où le budget prévu pour le présent régime d'aide n'est pas épuisé (conforme point 16 règlement 2006/C 319/01 de la Communauté Européenne).

* Les réponses obligatoires sont mentionnées par un astérisque (*). Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.

* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

1 – Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations ou organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.

2 – En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de Seine-Maritime (cil@cg76.fr) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Correspondant Informatique et Libertés – Département de Seine-Maritime – Quai Jean Moulin – 76101 ROUEN CEDEX 1.

* Le demandeur atteste que les travaux ne sont pas commencés à la date de la demande.

* Le demandeur prend acte qu'il ne peut débiter les travaux avant l'accord de subvention.

A

**Signature du Président
précédée de la mention « LU ET APPROUVE »**

Le

